

DECISION DU
N° 2024-003

**Objet : CESSION DU VEHICULE CITROEN BERLINGO
(868 WA 73)**

Le Maire de Saint Jean d'Arvey :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°57/2020, en date du 10 septembre 2020, intervenue sur le fondement des dispositions du code général des collectivités territoriales, article L 2122-22 qui permet au conseil municipal de déléguer au maire un nombre de ses compétences et notamment :

- De prendre toute décision concernant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 € (article L. 2122-22, 10° du CGCT)

Vu la proposition d'achat du véhicule CITROEN BERLINGO immatriculé 868 WA 73 du garage CARRON ET FILS, situé 250 avenue de Chambéry, 73190 CHALLES LES EAUX, pour un montant de 1200 € TTC ;

Considérant que le résultat du contrôle technique périodique du 20/01/2023 est défavorable pour défaillances critiques,

Considérant l'intérêt de céder au garage CARRON ET FILS, situé 250 avenue de Chambéry, 73190 CHALLES LES EAUX,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver la vente du véhicule CITROEN BERLINGO immatriculé 868 WA 73 au garage CARRON ET FILS, situé 250 avenue de Chambéry, 73190 CHALLES LES EAUX pour un montant de 1200 € TTC.

Article 2 :

De procéder à la sortie du bien de l'inventaire communal conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la norme M57.

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'une information lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Fait à SAINT JEAN D'ARVEY, le 19/07/2024.

Le Maire, ~~Christian BERTHOMIER~~

